



Agir en Coopération Avec le Sud Est Asiatique
Siège social : Hôtel de Ville
14150 Ouistreham
<http://acasea.fr>

COMMENT PARRAINER UN ENFANT DANS LE SUD EST ASIATIQUE PAR L'ACASEA

L'Association ACASEA (Agir en Coopération Avec le Sud Est Asiatique) œuvre depuis 1985 pour les populations du Sud-est Asiatique (Thaïlande, Cambodge).

Nous parrainons actuellement des enfants à Bangkok, à Pattaya et à Nongkhai et les besoins restent importants.

Parrainer un enfant, c'est aider à changer durablement les conditions de vie de l'enfant vulnérable en lui donnant accès à ce qu'il a besoin pour grandir et devenir un adulte autonome et acteur de son destin : aller à l'école, boire une eau potable, manger à sa faim et être suivi médicalement.

C'est un accompagnement dans la durée qui permet de créer des liens entre le parrain, l'enfant et sa communauté.

Nous recherchons, pour étoffer notre groupe, des personnes adultes susceptibles d'être intéressées par nos actions et voulant s'investir durablement en parrainant un enfant. Le coût annuel d'un parrainage est de 240 euros (soit 20 euros par mois) auquel nous demandons d'ajouter 20 euros au mois de décembre. Nous tenons à la disposition des futurs parrains l'ensemble des informations concernant les enfants parrainés et leurs photos.

En rappel :

- les dons en question sont déductibles de l'impôt sur le revenu dans le cadre de la législation en vigueur ;
- la totalité de la somme est adressée aux filleuls ; aucun frais administratif n'est prélevé, tout le travail étant effectué par des bénévoles.

Pour toute information, merci de prendre contact soit avec :

Philippe Sagnier : philippesagnier@sfr.fr

François Ducloux : francoisduc@wanadoo.fr

Christian Cauvin : cauvin.christian.etimbert@wanadoo.fr

ou

- de remplir le verso de ce document

LES ÉTAPES DE VOTRE PARRAINAGE

1°- Réception de votre demande de parrainage (accompagnée de votre adhésion annuelle à l'ACASEA d'un montant de 30 euros) avec, éventuellement, vos souhaits sur la tranche d'âge de votre filleul(e) et le lieu de résidence.

2°- Proposition d'un(e) filleul(e) par l'ACASEA avec photo et fiche sociale, adresses postale et électronique des responsables locaux du suivi de l'enfant.

3°- Envoi régulier de vos paiements :

- Règlement annuel (240 euros + 20 euros en fin d'année)
- Règlements mensuels (20 euros par mois + 20 euros supplémentaires en décembre)
- Prélèvements mensuels (22 euros par mois) - recommandés car évitent l'oubli -.

4°- Envoi par l'ACASEA des correspondances de votre filleul(e), en anglais, au minimum 2 fois par an.

5°- Réponse souhaitée, de votre part, en anglais, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'ACASEA.

6°- *En cas d'impossibilité de poursuivre votre parrainage, nous vous demandons expressément de nous en informer et de nous présenter un remplaçant, ceci afin d'éviter une rupture de la scolarité de votre filleul(e).*